

Prescription médicale pour des prestations d'éducation au diabète dispensées par un éducateur en diabétologie dans le cadre du Trajet de soins diabète

Nom :
 Date de naissance :
 Vignette mutuelle :

Droit à 5 séances par année civile
 Dont un minimum au domicile
 (+5 sup sur les deux premières années)
 En individuelle et/ou en groupe

Type de séance	Nombre de séances prescrites (cocher et préciser)
Séances d'éducation individuelles en cabinet ou Maison du diabète	O : (1 à 4) séances
Séances d'éducation individuelles au domicile	O : (1 à 5) séances
Séances d'éducation supplémentaires : O au domicile O en cabinet ou MDD	O : (1 à 5) séances
Séances d'éducation en groupe	O : (1 à 5) séances

Cachet :
 Date :
 Signature

Prescription médicale pour la diététique dans le cadre du Trajet de soins diabète

Nom :
 Date de naissance :
 Vignette mutuelle :

Votre patient a droit à 2 x30 minutes/an

O 2 sessions de diététique dans le cadre du TDS

Cachet :
 Date :
 Signature :

Pour le matériel

A retranscrire une de vos ordonnances :

- o La première fois que le patient va chercher son matériel à la pharmacie :

« Un glucomètre avec 150 tiges et 100 lancettes dans le cadre du trajet de soins diabète »

(Le patient doit y joindre l'autorisation du trajet de soins et l'attestation de l'éducateur en diabétologie qui mentionne le type de matériel choisi)

- o Après 6 mois et tous les 6 mois :

**« 150 tiges
 et 100 lancettes
 dans le cadre du trajet de soins diabète »**